

**TRAITÉ D'ENTENTE ET DE COOPÉRATION
ENTRE LE CANADA ET LA FÉDÉRATION DE RUSSIE**

Le Canada et la Fédération de Russie,

Animés du désir de renforcer leurs liens d'amitié et de coopération,

Estimant que les mutations radicales intervenues récemment sur la scène politique internationale et dans la communauté mondiale créent de nouvelles possibilités de resserrement de leurs relations bilatérales,

Désirant se rapprocher encore davantage, sur la base du partenariat, de la confiance mutuelle et de l'adhésion aux valeurs et idéaux communs que sont la liberté, la démocratie, la justice, la solidarité et la dignité de la personne humaine,

Notant l'importance de la Déclaration d'amitié et de coopération entre le Canada et la Fédération de Russie ainsi que du Protocole d'entente sur les consultations entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la Fédération de Russie, tous deux signés le 1er février 1992, et désirant établir une solide assise conventionnelle en vue du développement continu entre eux de relations durables portant sur un grand nombre de domaines,

Réaffirmant leur respect de la primauté du droit, des droits de l'homme et des libertés fondamentales,

Souhaitant intensifier leurs efforts pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales, ainsi que pour la poursuite des objectifs et des principes énoncés dans la Charte des Nations Unies,

Étant d'avis qu'il importe de renforcer la sécurité internationale par l'application de mesures de désarmement et par la prévention de la prolifération des armes nucléaires, ainsi que des techniques et équipements qui s'y rapportent,

Conscients du rôle qui leur incombe quant à la préservation de l'environnement,

Reconnaissant l'important potentiel présenté ces dernières années par leurs relations bilatérales, et ayant décidé de faire franchir un nouveau palier à ces relations,

Sont convenus des dispositions suivantes :